

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS N^o 1124

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2014, a adopté le règlement n^o 1124, intitulé : « **Amendement au règlement n^o 1013 relatif à la cueillette des déchets, de gros rebuts domestiques et la collecte sélective sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie, tel que déjà amendé, afin de régir l'implantation et la collecte de conteneurs et des cloches à vêtements ainsi que la modification de l'article 2.2.5 de façon à spécifier le poids maximum autorisé** ».

Le but de ce règlement de modifications est de régir l'implantation et la collecte de conteneurs et des cloches à vêtements ainsi que la modification de l'article 2.2.5 de façon à spécifier le poids maximum autorisé pour un bac de 360 litres.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10^e jour
du mois de juillet de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 10 juillet 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 12 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier